N°117 | CD 59
LA REVUE DU CHANT LITURGIQUE

Signes MUSIQUES

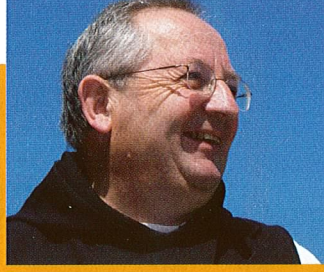

RENCONTRE AVEC
FRÈRE PHILIPPE
HÉMON
de l'abbaye de Tamié

LES CLÉS DU CHANT
De l'animateur au chantre

ANNÉE C

Été

Le chant et la musique dans les célébrations
DU 18 JUILLET 2010 / 16E DIMANCHE C
AU 19 SEPTEMBRE 2010 / 25E DIMANCHE C

À DÉCOUVRIR
Votre Tableau de bord sur 4 pages

MAI-JUIN 2010
LA REVUE 7 € CHF 11,50 LA REVUE + LE CD 10 € ISSN 0338-2052 Bayard

De l'animateur au chantre

On l'appelait « animateur liturgique » ou « animateur de chant ». Voici qu'un nouveau terme apparaît dans la terminologie liturgique : celui de « chantre ». À quoi nous appelle ce déplacement du langage ?

par **Étienne Uberall**

Avec la réforme liturgique qui a suivi le Concile Vatican II est apparu, parmi d'autres, un nouveau type d'acteur de la liturgie, l'animateur liturgique. Ce concept d'animation liturgique a d'ailleurs recouvert l'ensemble de ce qui se vivait dans la liturgie, notamment dominicale. On a vu naître des sessions d'animation liturgique ainsi que des revues ayant le même objet : *Signes d'aujourd'hui* porte toujours en sous-titre *La revue de l'animation liturgique.* On peut aujourd'hui s'interroger sur le concept même d'animation, comme le fait Michel Wackenheim dans l'encadré ci-contre. Ce mot est toujours très employé dans le monde de l'entreprise, dans les milieux socioculturels, et bien évidemment dans le monde ecclésial : pas de réunion de conseil pastoral sans animateur ! Dans son acception courante, l'animateur est à la fois un modérateur, un facilitateur et un veilleur. Il veille à ce que la réunion se déroule bien, à ce qu'on respecte l'ordre du jour, à ce qu'on termine à l'heure prévue, à ce que chacun puisse prendre la parole sans que personne ne la monopolise, à ce que des décisions effectives puissent être prises. Lorsque l'animateur est efficace, on quitte une réunion avec l'impression de n'avoir pas perdu son temps.

Faire chanter l'assemblée

En liturgie, la fonction principale de l'animateur est bien souvent de faire chanter l'assemblée, au point qu'on le nomme plutôt « animateur de chant », ou animateur du chant de l'assemblée. La nouvelle *Présentation générale du Missel romain* emploie le terme de « chantre ». S'il permet de mieux désigner la fonction, ce terme peut faire débat. Traditionnellement, ce mot désignait exclusivement un chanteur religieux, un *cantor,* membre de la *Schola cantorum.* Dans la modernisation du vocabulaire qui a suivi le Concile, on a préféré désigner ces chanteurs par le terme profane de « choriste », celui qui est membre d'une chorale. Si ce terme de chantre est donc à la fois exact et bien enraciné dans la tradition de l'Église, il apparaît à certains comme un peu poussiéreux et moins adéquat à désigner la fonction appellée jusqu'à présent « animation du chant liturgique ».

Pourtant, ce changement de dénomination devrait nous inviter à réfléchir sur le rôle précis de cette personne. Son apparition dans nos assemblées a été motivée par le souci de rendre l'assemblée véritablement participante de l'action liturgique, notamment par le chant. Avec le foisonnement du répertoire, il devenait nécessaire qu'une personne facilite le chant commun, et puisse en exécuter un certain nombre d'éléments, notamment les couplets. Puisqu'il est important que l'assemblée chante, il faut l'y inviter et faciliter sa participation.

L'animateur omniprésent

Quel meilleur moyen que l'utilisation des gestes de la direction chorale ? Et c'est là, souvent, que le bât a blessé. On a vu des animateurs omniprésents, allant jusqu'à diriger les dialogues (« et avec votre esprit »), se situant face à l'assemblée même quand l'action qui se passe à l'autel aurait réclamé qu'ils se tournent vers celui-ci, émaillant les chants de quelques exclamations aussi spontanées qu'intempestives (« ... et nous reprenons tous ensemble ! »). N'ayant comme bagage musical que leur bonne

volonté, et malgré la participation à des sessions de formation, leur gestique était souvent plus… gesticulatoire qu'efficace et discrète. Et je ne parle pas de ceux qui, pour compenser une assemblée un peu éteinte, se substituaient à elle en chantant plus fort dans le micro. On pourra me reprocher de brosser un tableau bien caricatural de ce service accompli avec cœur par tant de personnes. Il n'en est rien. Je souhaite simplement souligner les excès qui ont pu agacer et inviter à réfléchir à ce que peut être, aujourd'hui, le rôle du chantre.

Le rôle du chantre

Avant de se demander *comment* il va accomplir sa tâche, le chantre doit se demander *quel est l'objet* de sa fonction. La PGMR précise qu'il conduit le chant de l'assemblée. Le chantre est bien un facilitateur. Il s'interroge également sur les moyens qui vont permettre à l'assemblée de bien chanter, de mieux chanter.

1. Le choix des chants

Son premier souci sera le choix des chants : un bon équilibre entre chants connus et chants nouveaux, entre chants strophiques et chants à refrain, entre le nombre de chants et leur durée (mieux vaut un chant qui dure un peu que plusieurs chants plus courts juxtaposés). Le choix des chants est bien évidemment toujours *précédé* d'une réflexion sur l'ensemble de la liturgie à partir des textes de la parole de Dieu.

2. Le support

Ensuite, il aura le souci du support pour les paroles (et quelquefois la musique) : recueil, feuille de chants, projection vidéo des paroles. Une assemblée chante si elle en a les moyens matériels. Le chantre pourra, quand c'est nécessaire, introduire brièvement un chant ou donner sobrement une indication de page.

3. Pendant la célébration

Pour chaque chant, le chantre se demandera ce qui aidera l'assemblée à chanter. Les moyens varient selon le type de chant, selon la connaissance qu'en a l'assemblée, selon la présence ou non d'un organiste, selon le moment de la célébration. Pour le chant d'ouverture, l'animateur fait face à l'assemblée. Il peut l'inviter par un geste à se lever, à participer au chant. Pour la préparation pénitentielle, ne faut-il pas qu'il se tourne plutôt vers la croix ? Pour le Sanctus, l'anamnèse ou l'Agneau de Dieu, il est tourné vers l'autel. Une juste occupation de l'espace facilitera ce dispositif. **Il suffit quelquefois de lancer un chant au micro, puis de laisser l'assemblée chanter. Nul besoin de gestes.**

4. Les gestes

On l'a souvent répété : une assemblée ne se dirige pas comme une chorale. En effet, la meilleure gestique du monde sera incapable de modifier le tempo ou d'obtenir des nuances de la part de l'assemblée. **Le rôle de l'organiste est ici capital** : c'est lui qui donne le tempo et le maintient, c'est lui qui, par le choix de la registration, peut induire une interprétation plutôt vigoureuse ou plutôt méditative. Les gestes du chantre-animateur seront donc réduits à leur plus simple expression. Le geste *invite à chanter* : il suffit de donner le départ du chant ; il *permet de se repérer* et de souligner une note tenue, une reprise, une progression dans la mélodie ; il *sécurise* en soutenant l'assemblée dans un passage plus difficile ou moins connu.

Le passage de l'animateur liturgique au chantre va plus loin que la terminologie. Aucun des deux termes ne suffit à rendre compte totalement du rôle de cet acteur liturgique. Le changement de dénomination mettra sans doute du temps à passer dans le langage ecclésial (de la même manière, le mot de « célébrant », pour désigner le prêtre qui préside l'assemblée, a la vie dure…) et l'on dira encore longtemps : « qui anime les chants dimanche prochain ? ». Cette évolution doit cependant nous inviter à ne pas tenir pour définitives des manières de faire qui ne sont justifiées que par l'habitude et à réfléchir ensemble à un positionnement plus juste de chacun des acteurs de la liturgie. ♪

→ Est-il nécessaire d'animer la messe ?

À la messe, le seul et authentique animateur n'est autre que l'Esprit Saint (car écrit saint Paul en 1 Corinthiens 12, 3, « nul ne peut dire que Jésus est Seigneur, si ce n'est par l'Esprit Saint), mais l'Esprit Saint agissant à travers les hommes et les femmes chargés par l'Église d'un ministère ou d'une fonction – et, plus largement, à travers l'assemblée elle-même qui est, comme l'a dit le Père Yves Congar, le « sujet intégral de l'action liturgique » et donc, en fait, le premier animateur de la messe. Ce qui signifie, en d'autres termes, que la célébration eucharistique reçoit vie par l'action conjuguée de l'Esprit Saint et de l'assemblée : l'Esprit Saint offrant la vie aux fidèles, l'assemblée accueillant le souffle de Dieu. (…) Plutôt que de l'animateur, on parle aujourd'hui du cérémoniaire, qui assure le bon déroulement de la célébration, et du chantre, qui guide le chant du peuple. Le Seigneur n'a pas besoin d'animateurs, mais de veilleurs qui guettent sa venue et ont faim et soif de sa grâce.

Michel Wackenheim, *Guide pour célébrer la messe*, Bayard, 2009.